



Protocole sanitaire

Conformément aux directives des autorités, un pass sanitaire valide sera demandé aux entrées du festival (à partir de 18 ans).

Pour accéder au festival il faudra présenter **un pass sanitaire valide** et **justifier de son identité**.

Un stand de test antigénique

Un centre de test antigénique installé par l'Unité Mobile de Premiers Secours du Territoire de Belfort sera ouvert le jeudi de 14 h à 17 h et le vendredi de 10 h à 23 h 30, le samedi de 10 h à 23 h 30 et le dimanche de 10 h à 21 h 30 rue du Docteur Fréry près de la CCI pour toute personne souhaitant réaliser un test antigénique afin d'obtenir son pass pour le festival.

Le pass sanitaire qu'est-ce que c'est ?

Le pass sanitaire consiste en la présentation, via un **QR code** (version papier ou numérique) d'une preuve de non contamination du Covid, parmi les trois suivantes :

- > Un **Test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h** (les auto-tests sont exclus)
- > Un **certificat de vaccination** : à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet : 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection; 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection; 1 semaine après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu la Covid.
- > Une **certification de rétablissement** : Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant de plus de 15 jours et de moins de 6 mois.

N'oubliez pas votre pièce d'identité, une vérification de concordance entre la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) et le pass sanitaire sera demandée.

Plus d'informations sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire> ▯

Le port du masque sera obligatoire sur le site à partir de 11 ans.